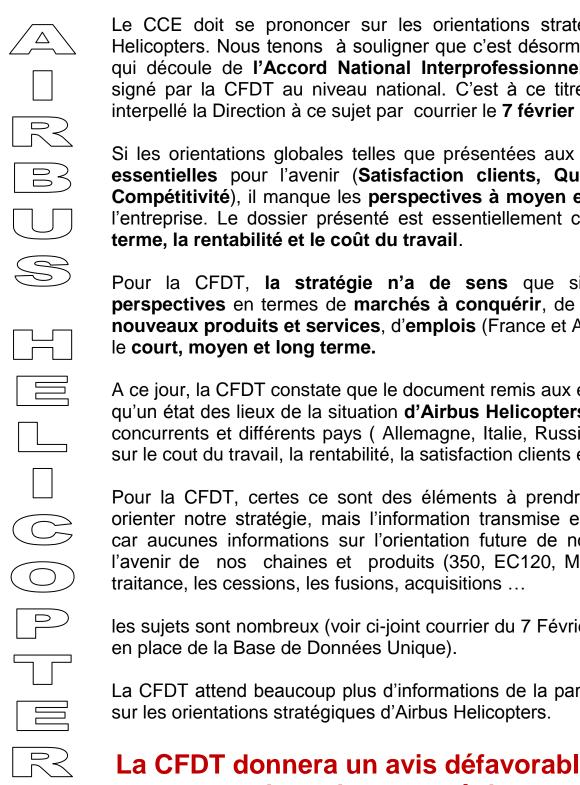


Déclaration de la CFDT CCE du 16 décembre 2014

Orientations stratégiques d'Airbus Helicopters

AIRBUS Helicopters



Le CCE doit se prononcer sur les orientations stratégiques d'AIRBUS Helicopters. Nous tenons à souligner que c'est désormais une obligation qui découle de l'Accord National Interprofessionnel de janvier 2013 signé par la CFDT au niveau national. C'est à ce titre que nous avions interpellé la Direction à ce sujet par courrier le 7 février 2014.

Si les orientations globales telles que présentées aux élus du CCE sont essentielles pour l'avenir (Satisfaction clients, Qualité et Sécurité, Compétitivité), il manque les perspectives à moyen et long terme pour l'entreprise. Le dossier présenté est essentiellement centré sur le court

Pour la CFDT, la stratégie n'a de sens que si elle donne des perspectives en termes de marchés à conquérir, de développement de nouveaux produits et services, d'emplois (France et Allemagne), etc. sur

A ce jour, la CFDT constate que le document remis aux élus du CCE ne fait qu'un état des lieux de la situation d'Airbus Helicopters par rapport à nos concurrents et différents pays (Allemagne, Italie, Russie, Roumanie etc..) sur le cout du travail, la rentabilité, la satisfaction clients et autres.

Pour la CFDT, certes ce sont des éléments à prendre en compte pour orienter notre stratégie, mais l'information transmise est très insuffisante car aucunes informations sur l'orientation future de notre entreprise sur l'avenir de nos chaines et produits (350, EC120, MK1 etc..), la Sous-

les sujets sont nombreux (voir ci-joint courrier du 7 Février 2014 sur la mise

La CFDT attend beaucoup plus d'informations de la part de nos dirigeants

La CFDT donnera un avis défavorable au rapport sur les orientations stratégiques tel qu'il est présenté au CCE du 16 décembre 2014